

CONTACT

FÉVRIER
2021

Vol. 39

No 8

ISSN 0830 0084



Mot du Maire

Un combat collectif

L'année 2020 n'a pas été de tout repos. À la même période l'an passé, qui aurait pu dire que nous allions être le reste de l'année avec les restrictions que nous avons connu ? J'aimerais vous féliciter et vous remercier pour votre compréhension et votre adaptation à toutes ces mesures.

Aujourd'hui, le respect des normes de distanciation et les mesures sanitaires nous ont permis de contrôler le nombre de cas dans notre région. Même si le nombre de cas est très bas, il ne faut pas baisser la garde. Continuons à être vigilants, jusqu'au jour où le taux de vaccination sera assez élevé pour obtenir une bonne immunité.

La réussite d'un possible assouplissement des mesures dans notre région dépend de nous tous. Soyons vigilants et respectueux des normes. Et nous pourrons profiter au maximum de la prochaine saison estivale. C'est ce que je nous souhaite.

Francis St-Pierre, maire



AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES POUR UN BIEN MUNICIPAL

La Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard souhaite se départir du véhicule suivant :

**GMC 2004, 4 roues motrices, 4,8 litres, 243 850 km
Système d'échappement absent et carrosserie rouillée
en partie**

Aucun montant minimum n'est fixé. Les offres seront reçues
par écrit seulement à municipalite@stanaclet.qc.ca

ou

au 318, Principale Ouest, St-Anaclet-de-Lessard, G0K 1H0
jusqu'au 22 février 2021 à 12 h.

Cet avis public est donné le 1^{er} février 2021 par
Louise-Anne Belzile, directrice générale et secrétaire-trésorière



CONSEIL MUNICIPAL

Maire	Monsieur Francis St-Pierre
Conseillers	
Poste n°1	Monsieur Yve Rouleau
Poste n°2	Monsieur Jean-Denis Bernier
Poste n°3	Monsieur Simon Dubé
Poste n°4	Madame Vanessa Lepage-Leclerc
Poste n°5	Monsieur David Leblanc
Poste n°6	Monsieur Francis Rodrigue

Nous joindre:

-Bureau municipal	418 723-2816
-Télécopieur	418 723-0436
-Salle polyvalente	418 724-0900
-Bibliothèque	418 724-0821
-Centre communautaire	418 723-1747
-Service des loisirs	418 725-5389
-Courriel:	municipalite@stanaclet.qc.ca

VIE MUNICIPALE

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors des séances ordinaires du 7 décembre 2020 et du 11 janvier 2021 et les séances extraordinaires du 14 décembre 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.

Avis de motion est donné par monsieur Francis St-Pierre qu'à une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement 491-2020 établissant le budget 2021, l'imposition de la taxe foncière et des services municipaux et le plan triennal des immobilisations sera proposée.

Les élus municipaux adoptent le calendrier des séances municipales pour l'année 2021. (Rés. 2020-12-157)

Les élus municipaux recommandent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de ne pas accorder le renouvellement de l'autorisation pour l'exploitation d'une gravière-sablière sur le lot 3 201 216 du cadastre du Québec et ce, pour le bien-être de la collectivité. (Rés. 2020-12-158)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure du 6, rue Ross. (Rés. 2020-12-159)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure du 122, rue de la Gare. (Rés. 2020-12-160)

Les élus municipaux adoptent la résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 770 900 \$ qui sera réalisé le 14 décembre 2020. (Rés. 2020-12-161)

Les élus municipaux acceptent la soumission de la Caisse Desjardins de Neigette et Mitis-Ouest pour son emprunt par billets en date du 14 décembre 2020 au montant de 770 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 393-2010. (Rés. 2020-12-162)

Les élus municipaux acceptent les transferts budgétaires pour l'année 2020. (Rés. 2020-12-163)

Les élus municipaux autorisent l'établissement, sans aucune contrepartie, d'une servitude réelle et perpétuelle de non-accès contre les lots 6 288 218 et 6 288 217. (Rés. 2020-12-164)

Les élus municipaux octroient le contrat pour l'épandage d'abat-poussière 2021-2023 à Aménagements Lamontagne. (Rés. 2020-12-165)

Les élus municipaux octroient le contrat pour l'entretien de la patinoire 2020-2021 à Harold Proulx.

(Rés. 2020-12-166)

Les élus municipaux octroient le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues des fosses septiques et puisards 2021-2023 à Sani-Manic. (Rés. 2020-12-167)

Les élus municipaux octroient le contrat pour la réalisation d'une esquisse de développement pour le projet Melchior-Poirier à Éco-Gestion Solutions. (Rés. 2020-12-168)

Les élus municipaux appuient l'APELA pour la réalisation de la phase 2 du projet de revégétalisation des berges du lac à l'Anguille. (Rés. 2020-12-169)

Les élus municipaux appuient le projet de demande de financement pour l'acquisition d'une remorque réfrigérée. (Rés. 2020-12-170)

Les élus municipaux acceptent de verser un don de 15 000 \$ sur 5 ans à la Maison Marie-Élisabeth.

(Rés. 2020-12-171)

Les élus municipaux offrent leurs condoléances à la famille et aux proches de Mme Joanne Pinel.

Les élus municipaux offrent leurs condoléances à la famille et aux proches de Mme Jeanne-D'Arc Dionne.

Les élus municipaux adoptent le règlement 491-2020 concernant le budget de l'année financière 2021, l'imposition de la taxe foncière et des services municipaux et du programme triennal en immobilisations

(Rés. 2020-12-172)

Les élus municipaux approuvent les dépenses d'un montant de 49 344 \$ relatif aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec. (Rés. 2020-12-173)

Les élus municipaux accordent la demande de dérogation mineure du 35, rue de la Gare. (Rés. 2021-01-06)

Les élus municipaux accordent la demande de subvention pour une enseigne pour le 170, rue Principale Ouest. (Rés. 2021-01-07)

Les élus municipaux offrent leurs condoléances à la famille et aux proches de Mme Julie Lévesque.

Marcher en sécurité

Plusieurs citoyens profitent de notre bel hiver pour marcher le soir dans notre Municipalité. Voici quelques conseils de la SAAQ pour que vous puissiez prendre l'air en toute sécurité :

- **Soyez visible** : Portez des vêtements voyants ou munis de bandes réfléchissantes. Vous pouvez également ajouter un accessoire réfléchissant, comme un brassard.
- **Marchez sur le trottoir** : C'est obligatoire! S'il n'y a pas de trottoir, marchez sur le bord de la chaussée, idéalement face à la circulation afin de voir venir les véhicules.
- **Traversez aux bons endroits** : Traversez aux intersections ou aux passages pour piétons, en respectant les feux pour piétons ou les feux de circulation.



VIE MUNICIPALE

Un p'tit peu d'urbanisme Chiens sans laisse – amendes

Règlement 286-2002

Le règlement municipal oblige à tenir son chien en laisse en tout temps dans les endroits publics.

Depuis que les activités extérieures hivernales sont de retour, le service de l'urbanisme a reçu de nombreuses plaintes au sujet de propriétaires qui promènent leur chien sans laisse. À cet égard, la Municipalité tient à rappeler aux citoyens que selon l'article 15 du règlement concernant les animaux, « il est strictement interdit de laisser un animal en liberté, hors des limites du bâtiment, du logement ou du terrain de son gardien. L'animal doit être tenu en laisse et être accompagné d'une personne qui en a le contrôle lorsqu'il quitte ces limites ». Sachez que beaucoup de citoyens et même d'autres chiens sont apeurés par l'arrivée brusque de chiens errants.

Pénalité aux contrevenants

En cas d'infraction, le propriétaire du chien (ou son gardien) est passible pour une première infraction d'une amende de 50 \$ à 100 \$ plus les frais.

Marie-Hélène Michaud, inspectrice en urbanisme et responsable du service d'inspection



Avis aux nouveaux propriétaires – changement d'adresse de correspondance

Lorsque vous intégrez votre nouvelle résidence, vous devez nous contacter pour effectuer votre changement d'adresse de correspondance, car ce changement ne se fait pas automatiquement à la suite de l'achat de votre résidence. Vous pouvez nous joindre par téléphone au 418 723-2816 poste 0 ou par courriel à municipalite@stanacet.qc.ca pour nous faire part de votre nouvelle adresse de correspondance.



Quels sacs puis-je mettre dans mon bac brun?

Les matières compostables vont au bac brun, ça tout le monde le sait!

Quels sacs peut-on utiliser pour mettre les matières compostables dans le bac brun?

Là, ça peut paraître plus compliqué, mais en fait la réponse est toute simple : **seuls les sacs en papier sont acceptés au compost**, qu'ils aient ou non un revêtement de cellulose ressemblant à du plastique à l'intérieur.



SACS
EN PAPIER



SACS EN
PAPIER JOURNAL
(faits maison)

Tous les sacs en plastique, qu'ils soient « compostables », « oxobiodégradables », « dégradables » ou conventionnels sont refusés dans le bac brun. Pourquoi? Parce que les sacs « compostables », « oxobiodégradables », « dégradables » se décomposent beaucoup plus lentement que les matières organiques laissant des morceaux de plastique dans le compost. Certains lambeaux de plastique peuvent également être emportés par le vent créant ainsi des nuisances dans le milieu naturel. De plus, les sacs de plastique fermés qui contiennent des matières organiques peuvent générer de fortes odeurs nuisant au voisinage du lieu de compostage. Pour toutes ces raisons, le ministère de l'Environnement a décrété que la Ville de Rimouski n'était pas autorisée à recevoir des matières organiques dans des sacs de plastique sur sa plateforme de compostage.

APPRENEZ À FAIRE VOTRE PROPRE SAC POUR VOTRE BAC DE COMPOST!

Saviez-vous que vous pouvez fabriquer vous-même vos sacs en papier pour bac de cuisine? Ils sont faciles à créer et éviteront que vos aliments ne collent dans le fond de votre bac.

Plusieurs tutoriels sont disponibles sur Internet. Vous pourrez les trouver en utilisant les mots-clés « créer un sac en papier pour bac de compost ». Une nouvelle activité à explorer en ces temps de confinement!

Pour plus d'information sur les matières acceptées lors des différentes collectes, consultez **Infobac.ca** ou composez le **418 725-2222**.

Catherine Denis, coordonnatrice en environnement, environnement@mrc-rn.ca

VIE MUNICIPALE



OPÉRATEUR pour le DÉNEIGEMENT Saisonnier

Que dirais-tu de te la couler douce l'été après avoir bien travaillé tout l'hiver? Nous recherchons un opérateur de machinerie lourde pour rejoindre l'équipe de déneigement, de novembre à mai. Voici les tâches à accomplir:

- Opérer différents véhicules de machinerie hivernale dont dispose la Municipalité;
- Effectuer l'entretien de base de la machinerie et des équipements;
- Assurer le déneigement des rues, des stationnements et des trottoirs;
- Accomplir toutes autres tâches connexes demandées par le directeur des travaux publics.

EXIGENCES

- Détenir un diplôme d'études secondaires;
- Détenir un permis de conduire classe 3;
- Détenir une expérience de 1 à 2 ans comme opérateur de machinerie;
- Un diplôme d'études professionnelles en mécanique serait un atout;
- Détenir une attestation du cours de sécurité générale sur les chantiers de construction ou une attestation du cours de sécurité des travaux publics en construction serait un atout.

CONDITIONS

Emploi permanent saisonnier de 40 heures par semaine de minuit à 8h.

Entre 21,49\$ et 25,78\$ de l'heure avec plusieurs avantages sociaux.

**Envoie ton CV au plus tard le lundi 15 février 2021 à minuit
à louiseannebelzile@stanaclet.qc.ca
ou au 318, rue Principale Ouest, Saint-Anaclet, G0K 1H0**

Séance du conseil municipal

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le lundi 1 février 2021

LOISIRS ET CULTURE

L'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent invite toute la population bas-laurentienne à participer au Défi château de neige !

Le défi vise à développer l'intérêt pour l'**activité physique hivernale** et les **saines habitudes de vie** et s'adresse aux familles, aux centres de la petite enfance, aux écoles ainsi qu'aux organismes communautaires.

Jusqu'au 8 mars prochain, les participants sont invités à **envoyer une photo** de leur construction à l'adresse suivante : defichateaudeneige.ca. Les participants courent la chance de gagner de fabuleux **prix régionaux et provinciaux**!

Pour de plus amples informations, contactez : Lise Arsenault, conseillère en loisir 418 723-5036 poste 231
lisearsenault@urls-bsl.qc.ca

ORGANISMES



Club Lions de St-Anaclet

En raison de la pandémie, la majorité des activités du Club LIONS ont été annulées depuis mars dernier. Malgré la situation, nous avons conservé les paniers de Noël grâce à la collaboration de généreux commanditaires et de la collecte de denrées alimentaires à l'école des Sources et à la Caisse Desjardins, nous permettant ainsi de répondre à la demande de 18 paniers. Nous tenons également à remercier les différents donateurs : CarrXpert, le Centre d'action bénévole Rimouski-Neigette, les Chevaliers de Colomb de Rimouski (Conseil 2843), les Chevaliers de Colomb de Saint-Anaclet, les Services DED, Mmes Judith Ruest, Claire Lepage, MM. Serge Dion, Julien Bujold, Marius De Champlain, la Municipalité de Saint-Anaclet, le CPE Les Petits Soleils Magiques, le Cercle de Fermières et le Marché Familial. Les petites banques placées dans différents commerces ont rapporté plus de 200 \$. Les membres du Club LIONS remercient chaleureusement toute la communauté de sa collaboration, le bénévolat devenant beaucoup plus agréable avec votre appui. MERCI d'être derrière nous depuis 39 ans.

Gaétan Pelletier, comité publicité.



Les riverains vont redonner ses rives au Lac à l'Anguille (1)

Tout comme l'être humain, pour survivre et demeurer en bonne santé, un lac a besoin de tous ses organes et ceux-ci doivent être intacts et en santé. Au sens figuré, lorsqu'un seul des principaux organes d'un être humain est affecté, que ce soit le cœur, les poumons, le rein, le foie... l'homéostasie ou l'équilibre du corps est brisé et la maladie et la mort surviennent.

Importance de protéger l'environnement d'un lac - Pour votre lac, la situation est similaire. Si vous altérez ou contaminez ses principaux organes que sont sa bande riveraine, son sol et les ruisseaux qui l'alimentent, votre lac réagit. Votre lac va démontrer des signes de détresse et son état de santé se détériore. Éventuellement, dépourvu de ses organes et dans l'incapacité de rétablir son équilibre, le lac tranquillement agonise à petit feu et se meurt dans un horizon de quelques dizaines d'années **et devient alors un marais**.

Rôle capital de la bande riveraine - La bande riveraine du lac joue un rôle clé dans le traitement et la filtration des eaux qui ruissèlent et percolent dans le sol avant d'atteindre le plan d'eau. C'est en quelque sorte le rein et le foie du lac. Malheureusement, au lac à l'Anguille, cet organe est dans un bien piètre état. La bande riveraine du lac manque de végétation et elle est généralement trop petite, au maximum elle ceinture les 15 premiers mètres terrestres au pourtour du lac.

Projet Étape 1 Végétalisation des rives et rivages - Dans le cadre de la première étape du projet, les riverains du lac ont été contactés afin d'être sensibilisés à l'importance de la bande riveraine et littorale. La plupart des riverains ont signé le protocole d'adhésion au projet et se sont engagés dans le processus de végétalisation de leur rive et zone littorale.

Projet Étape 2 Végétalisation des rives et rivages - Nous sommes en attente d'une réponse du MELCC pour l'étape 2 du projet. La seconde étape consiste à reconstruire la bande riveraine et la zone littorale du lac par la plantation, au printemps 2021, de plus 44 000 arbres, arbustes, plantes herbacées et aquatiques.

Nos collaborateurs : MELCC Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, OBVNEBSL Organisme des Bassins Versants du Nord-Est du Bas Saint-Laurent, MRC Ri-ki-Neigette, Mun. **Saint-Anaclet**, Ville de **Rimouski**

Note : Pour les riverains n'ayant pas adhéré au projet, il n'est pas trop tard pour le faire et pour nous retourner votre protocole d'adhésion rempli et signé (groupe_aim@globetrotter.net / tel : 418-722-0064)

(1) **Cet article est une contribution d'Alexandre Roy, Biologiste et Président de Groupe Aim inc**

VIE COMMUNAUTAIRE



RAPPEL **ADMISSION AU PRÉSCOLAIRE** **POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-** **2022**

Même si la période d'admission officielle est terminée, vous pouvez encore procéder à l'inscription d'un enfant au préscolaire.

Demande d'admission au préscolaire (maternelle) – août 2021

Voici des renseignements importants :

-Votre enfant doit avoir 5 ans **avant le 1^{er} octobre 2021**.

-Pour inscrire votre enfant à la maternelle, vous devez vous rendre sur la page Internet de l'école, suivre les étapes et compléter les documents : <https://sources.csphares.qc.ca/inscription/>

-Le certificat de naissance (grand certificat) de votre enfant est requis.

Pour information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat au numéro de téléphone suivant : 418 724-3560, poste 5000.

La date de tombée pour le prochain *Contact* est le **20 février 2021**

Vous pouvez nous faire parvenir vos articles par courriel: municipalite@stanaclet.qc.ca

La sécurité affective des tout-petits, un jeu d'enfant!



Des emplois disponibles à la pépinière!

La Pépinière de Sainte-Luce, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est à la recherche de candidats pour combler des emplois « d'aide sylvicole » au printemps 2021.

Début d'emploi: fin avril

Durée : 10 à 25 jours

Salaires horaires en 2020: 20,43\$

Pour vous inscrire : Transmettre l'offre de service ou votre curriculum vitae :

- adresse courriel : pepinieredesainte-luce@mffp.gouv.qc.ca,
ou
- adresse postale : 240, Rang 2 Ouest, Sainte-Luce, (Québec) G0K 1P0

Le formulaire « Offre de service » est disponible à la page d'accueil du site web : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/semences/semences-pepinieres-sainte-luce.jsp>

Pour information : 418-739-4819 p.221

